Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1087

Artikel: Menaces sur l'aide au développement

Autor: Auroi, Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021938

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFRIQUE

Les contrebandiers ont pignon sur rue

Pour paradoxal que cela puisse paraître, l'existence de contrebandiers bien organisés est une chance pour ce gouvernement africain: ils ont accéléré des réformes nécessaires et se révèlent être des interlocuteurs avec lesquels la négociation est possible.

(rob) Une capitale africaine. Au cœur du quartier commerçant, un bureau propre, tranquille, aéré, fonctionnel, pas un objet superflu sur les tables ou au mur: le siège de la plus puissante association patronale du pays. Elle compte 32 000 membres et des représentations dans tous les chefs-lieux régionaux. Mais cette association est peu commune: il s'agit de l'Union nationale des contrebandiers. Dans le langage des spécialistes du développement, on les appelle pudiquement le secteur informel.

Objectif: la légalité

Non seulement cette association existe

au vu et au su de tous, mais elle a remporté le poste de vice-président aux dernières élections de la Chambre de commerce et elle négocie avec le gouvernement. Elle a été créée il y a un peu plus de deux ans. Son premier objectif était de rendre le secteur conscient de son pouvoir, objectif largement atteint et même dépassé puisque l'association est devenue incontournable dans toute conception et mise en œuvre de politiques économiques par le gouvernement. Deuxième objectif: sortir de la clandestinité. Incroyable, mais vrai, l'association veut que soient créées les conditions permettraient qui

contrebandiers et autres commerçants et industriels opérant en fraude de rentrer dans la légalité.

L'histoire de la fraude est la même partout dans le monde. Quand un gouvernement, au lieu de créer des motivations, met sur pied des contrôles prohibitifs, ceux-ci sont immédiatement détournés. C'est humain, c'est universel. L'imagination dans ce domaine n'a pas de limite. La réaction des gouvernements est en général l'intransigeance et la poursuite des fraudeurs. Mais le fraudeur est un homo economicus comme tout le monde, c'est-à-dire qu'il pratique la fraude ou la contrebande tant qu'elle a un intérêt, tant qu'il y gagne.

Taxes et corruption en concurrence

Le raisonnement des représentants des contrebandiers est très simple: d'une part il y a les droits de douane et autres taxes à la consommation (en moyenne au total 90%) et, d'autre part, les sommes nécessaires pour soudoyer les douaniers et les inspecteurs du fisc. Il s'agit donc que le gouvernement baisse les premières à un niveau inférieur aux secondes. En mai 1991, dans une lettre ouverte au gouvernement qui a fait la une de tous les journaux, l'Union déclarait que si les droits et taxes étaient ramenés à une moyenne de 70%, les membres les paieraient et rentreraient ainsi dans la légalité. Elle a mis une année à obtenir ce qu'elle voulait: il y a trois semaines, les droits de douane ont été baissés de 40% pour une cinquantaine de produits essentiels. Quant à la TVA, elle est difficile à calculer pour des commercants qui en grande partie sont illettrés et ne tiennent pas de comptabilité. L'Union a obtenu une taxe uni-

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont ravis et courtisent l'Union nationale des contrebandiers. Ce que les institutions de Bretton Woods demandaient depuis le début du programme d'ajustement structurel en 1984 est enfin réalisé. Elles souhaitaient une baisse des tarifs douaniers pour soumettre l'industrie nationale à un peu plus de concurrence et pour, en fin de compte, augmenter les revenus de l'Etat. Car au lieu de protéger l'industrie locale, les droits de douane prohibitifs l'ont mise à rude épreuve à cause de ces importations frauduleuses. Et les caisses de l'Etat étaient en constant déficit. Maintenant c'est l'heure de vérité: est-ce que les 25 000 membres actifs de l'association vont suivre les mots

Menaces sur l'aide au développement

La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) a récemment décidé de réduire de 20 à 25% ses dépenses de programme dans le tiers monde. La discrétion qui a entouré et entoure encore cette mesure laisse percevoir le malaise qui règne dans l'administration.

Il n'est en effet pas très glorieux de devoir restreindre l'aide à des pays pauvres et, en ce qui concerne l'Afrique, aux plus pauvres. Pour ce continent on parle d'une réduction de 25 millions de francs en 1992 sur un total budgeté de 100 millions. Des projets ont été arrêtés au Mali et au Bénin dans le domaine de la santé, d'autres sont ralentis.

Le malaise croît lorsqu'on sait que cette mesure est interne et non pas dictée par le département fédéral des Finances. Elle résulte en fait d'un surengagement financier provoqué par une politique de planification pour le moins défectueuse. Voici le processus: chaque année la DDA engage des sommes pour ses programmes et ses projets; mais l'expérience a montré que les versements effectifs atteignent rarement le niveau des engagements. Or ces dernières années la tendance s'est inversée et en 1992 les versements dépasseraient les montants engagés. D'où les coupures effectuées. On peut se poser certaines questions quant aux méthodes de prévision budgétaire utilisées et au suivi des engagements financiers. Une meilleure gestion devrait permettre d'éviter de telles défaillances dont la responsabilité semble d'ailleurs incomber à la structure de direction antérieure à celle aujourd'hui

S'il ne faut pas dramatiser ce faux pas, l'inquiétude subsiste néanmoins quant au futur. D'une part il serait souhaitable que la DDA indique publiquement si les coupures actuelles dans les projets vont subsister en 1993, et surtout il devient urgent de savoir si l'aide au développement va être touchée par les réductions linéaires de 10% décidées par le Conseil fédéral. Une telle décision serait regrettable au moment où les problèmes de développement et d'environnement vont exiger un effort supplémentaires de la part des pays riches, dont la Suisse fait toujours partie.

Claude Auroi